

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 990<sup>e</sup> séance tenue  
le 27 mars 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 16 mai 2006

E-990-2      EXERCICE D'OPTION D'ACHAT DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT

Le Comité exécutif

1. autorise l'Université de Montréal à exercer l'option d'achat consentie par la Compagnie de Chemin de Fer du Canadien Pacifique (« CP ») en vertu d'une offre d'achat intervenue entre l'Université et le CP en date du 27 juillet 2005 pour l'Université et du 9 août 2005 pour le CP et à acquérir la gare de triage d'Outremont connue et désignée comme étant composée des lots trois millions six cent trente-deux mille trois cent soixante dix-sept (3 632 377) et trois millions six cent trente-deux mille trois cent soixante dix-neuf (3 632 379) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « terrain ») pour un montant de dix-huit millions de dollars (18 000 000 \$);
2. autorise le recteur, M. Luc Vinet, à signer, pour et au nom de l'Université, un acte d'acquisition (l'« acte d'acquisition ») aux fins d'acquérir le terrain, lequel acte comportera, entre autres, une servitude réelle et temporaire consentie au CP pour le maintien et l'utilisation de deux voies ferrées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile, après que lesdits documents et l'acte d'acquisition aient été visés par le Bureau des affaires juridiques, et à poser tous gestes nécessaires pour donner plein effet à ce qui précède;
3. autorise le recteur, M. Luc Vinet, à signer, pour et au nom de l'Université, un bail en faveur du CP conformément aux termes, conditions et modalités prévus à l'acte d'acquisition, après que ledit bail ait été visé par le Bureau des affaires juridiques;
4. approuve un emprunt de vingt millions de dollars (20 000 000 \$) pour l'acquisition du terrain et autorise le directeur des finances, M. André Racette, et le directeur de la Division trésorerie et gestion des risques, M. Yves Cloutier, à signer tout document nécessaire ou utile et à poser tous gestes nécessaires pour donner plein effet à ce qui précède.

E-990-3      CITÉ DU SAVOIR : PROTOCOLE D'ENTENTE

Le Comité exécutif autorise le recteur, M. Luc Vinet, à signer, pour et au nom de l'Université, le Protocole d'entente entre la Cité du Savoir, l'Université de Montréal et HEC Montréal relatif au déménagement du site de Laval dans ses nouveaux locaux de la Cité du Savoir, selon le document A-2/990<sup>e</sup>/480.2 déposé aux archives, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

La secrétaire générale,  
Francine Verrier